



APPEL D'OFFRES

RFT: 2022/070
Dossier: AP_2/18/17
Date: 02 février 2023
À: bureaux d'études, consultant
De : Dominic Sadler, Coordinateur Espèces Envahissantes

Objet : Construction de pépinières sur Raiatea, Polynésie française, RELANCE

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoire du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable. Il assure la mise en œuvre du programme PROTEGE avec la CPS.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique et est guidé par 4 principes. Ces principes régissent tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à une prestation de services de haute qualité et ciblé
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'information, visitez www.sprep.org

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le PROE procède à un appel d'offre auprès de prestataire qualifié pouvant offrir leurs services pour la construction de pépinières sur Raiatea, Polynésie française.
- 2.2. La nature et la portée des activités sont visées dans le cahier des charge (annexe 1).
- 2.3. Le consultant retenu doit fournir les services dans la mesure où ils sont applicables, en conformité avec les valeurs et le code de conduite du PROE : https://www.sprep.org/attachments/Publications/Corporate_Documents/spreporganisational-values-code-of-conduct.pdf. Y compris la politique du PROE en matière de protection de l'enfance, de garanties sociales et environnementales, de prévention de la fraude et de protection des dénonciateurs, ainsi que de genre et d'inclusion sociale.
- 2.4. Les conditions générales de contrat du PROE ne sont pas négociables.

3. Conditions : information aux candidats

- 3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :
 - i. Fournir ses qualifications professionnelles et expériences pertinentes
 - ii. Fournir au moins 3 références pertinentes
 - iii. Fournir des exemple de travail similaire aux résultats attendus de cet appel d'offre
 - iv. Compléter le **formulaire de soumission d'offres** – (veuillez noter que vous êtes tenu de remplir toutes les cases du formulaire, en particulier la Déclaration démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE PAS nous référer

à votre CV ou votre offre technique. Si ceci n'est pas respecté votre offre ne sera pas considérée.

- v. Maîtrise parfaite de la langue française
 - vi. Fournir une copie de l'enregistrement/licence d'entreprise valide.
- 3.2. Les soumissionnaires doivent déclarer tout domaine susceptible de constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et signer le formulaire de conflit d'intérêts fourni.
- 3.3. Le soumissionnaire est considéré comme inéligible s'il répond aux critères d'exclusion, notamment s'il a fait l'objet d'une procédure de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation, s'il a manqué à ses obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale, s'il a agi de manière frauduleuse ou négligente, s'il a violé des droits de propriété intellectuelle, s'il a fait l'objet d'un jugement d'un tribunal, s'il a commis des fautes professionnelles graves, notamment des fausses déclarations, s'il a été corrompu, s'il a participé à une organisation criminelle, s'il a blanchi des capitaux ou financé le terrorisme, s'il a fait travailler des enfants ou s'il a été victime d'autres trafics d'êtres humains, s'il a manqué à ses obligations principales, s'il a créé une société écran ou s'il a été une société écran.
- 3.4. Le soumissionnaire doit signer, avec sa candidature, un formulaire de déclaration sur l'honneur certifiant qu'il ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion citées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'il a pris des mesures adéquates pour y remédier.

4. Instruction de soumission d'offres

- 4.1. La documentation fournie doit démontrer que le candidat satisfait les conditions ci-dessus et est en capacité de répondre aux spécifications et au calendrier. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.
- 4.2. La documentation doit représenter l'entièreté de l'offre :
- a) Formulaire de soumission d'offre du PROE et formulaire de conflit d'intérêts. (Veuillez noter que vous êtes tenu de remplir intégralement toutes les rubriques demandées dans le formulaire, en particulier les déclarations visant à démontrer que vous répondez aux critères de sélection - NE PAS nous renvoyer à votre CV. Si vous ne le faites pas, votre candidature ne sera pas prise en considération).
Pour les propositions techniques et financières, vous pouvez les joindre séparément.
 - b) Formulaire d'honneur
 - c) Curriculum Vitae du personnel proposé pour démontrer qu'il possède les compétences et l'expérience requises pour mener à bien ce contrat.
 - d) Proposition technique qui contient les détails pour réaliser les tâches décrites dans les termes de référence.
 - e) Proposition financière - avec une description détaillée des coûts liés à la réalisation de ce projet, en Euro (EUR) et toutes taxes comprises.
- 4.3. Fournir trois références pertinentes pour cette soumission d'offre, y compris le travail le plus récent effectué.
- 4.4. Les soumissionnaires supporteront tous les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une proposition, y compris les coûts liés à l'attribution du contrat ; le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure d'appel d'offres.

- 4.5. Il pourra être demandé au soumissionnaire de fournir des informations supplémentaires relatives à sa proposition soumise, si le Comité d'évaluation des offres demande des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le PROE peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations complémentaires.
- 4.6. La proposition soumise doit porter sur l'intégralité du cahier des charge et ne pas être divisée en portions pour lesquelles un soumissionnaire potentiel peut fournir des services.
- 4.7. La proposition doit rester valide pendant 90 jours à compter de la date de soumission.
- 4.8. Les soumissionnaires doivent insister pour obtenir un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarifications

- 5.1. a. Toutes demandes de précisions/clarifications de l'offre doivent être soumises par email à procurement@sprep.org avant le 08 février 2023. Un résumé des questions reçues et les réponses associées seront disponibles sur le site internet du PROE (www.sprep.org/tender) au plus tard le 10 février 2023.
- b. Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'appel d'offres et au processus d'appel d'offre est le responsable des achats du PROE.
- c. Le PROE déterminera la réponse à donner, le cas échéant, à une question du soumissionnaire. Le PROE diffusera les questions des soumissionnaires et la réponse du PROE à ces questions à tous les autres soumissionnaires en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>) sans divulguer la source des questions ni révéler aucune information confidentielle d'un soumissionnaire.
- d. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question quelles sont les informations qu'ils considèrent comme confidentielles, le cas échéant.
- e. Si un soumissionnaire estime avoir trouvé une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent appel d'offres ou dans toute autre information fournie ou mise à disposition par le PROE, il doit en informer rapidement le responsable de la passation des marchés en exposant l'erreur de manière suffisamment détaillée pour que le PROE puisse prendre, le cas échéant, les mesures correctives qu'il juge appropriées.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE en association avec la DIREN et la DCP sélectionneront un candidat sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix à partir des critères suivants :
- 6.2. Une offre sera rejetée si elle n'atteint pas 70 % ou plus des critères techniques et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.
 - i. Expérience du candidat dans le montage d'une serre agricole (20 %)
 - ii. Profil du candidat ou de l'équipe, les moyens matériels proposés, et la disponibilité des opérateurs (10 %)
 - iii. Connaissance et expériences obligatoires dans les techniques de montage d'une serre, de soudure et de confection de béton (10 %)
 - iv. Qualité de la proposition technique (voir 7.1 CdC) (30 %)
 - v. Prise en compte du schéma d'intervention RSE de PROTEGE (voir 7.1 CdC) (10%)
 - vi. Offre de prix (voir 8.2 CdC) (20 %)

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

- 7.1. a. Le PROE peut modifier, suspendre ou mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment.
- b. Si le PROE modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les soumissionnaires potentiels en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>).
- c. Les soumissionnaires sont tenus de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site web du PROE pour vérifier s'il y a des mises à jour et de télécharger la documentation pertinente de l'appel d'offres et l'addendum à l'appel d'offres s'ils souhaitent fournir une réponse à l'appel d'offres.
- d. Si le PROE estime qu'aucune des offres soumises ne présente un bon rapport qualité/prix, qu'il est par ailleurs dans l'intérêt du public ou du PROE de le faire, le PROE peut mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment. Dans ce cas, le PROE annulera l'appel d'offres, publiera un avis d'annulation et en informera les soumissionnaires non retenus.

8. Délais

- 8.1. Les offres doivent être soumises au plus tard le 16 février 2023, minuit (heure d'Apia, Samoa).
- 8.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées
- 8.3. Veuillez transmettre votre offre, clairement identifiée comme « Construction de pépinières sur Raiatea, Polynésie française » par un des moyens suivants :

Envoi postal: SPREP
 Attention: Procurement Officer
 PO Box 240
 Apia, SAMOA

Email: tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax: 685 20231

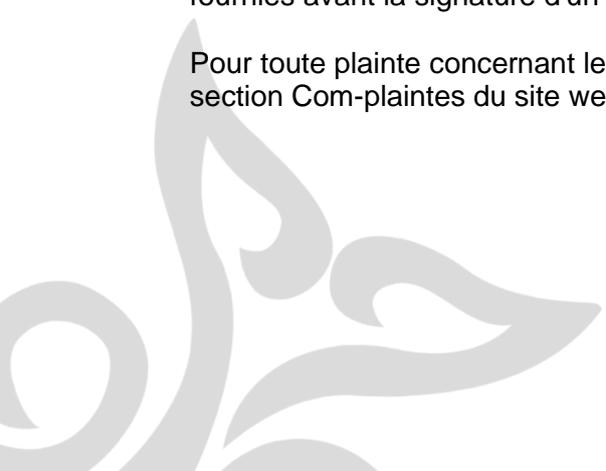
En personne: Déposé en personne dans la boîte "tender" située à la réception du PROE, Vailima, Samoa.

Le PROE se réserve le droit de rejeter une ou plusieurs offres et l'offre la plus basse ou toute autre offre ne sera pas nécessairement acceptée.

Le PROE se réserve le droit d'entamer des négociations concernant une ou plusieurs offres avant l'attribution d'un contrat, de diviser une attribution/répartition et d'envisager une attribution/répartition localisée entre tous les candidats dans toute combinaison, comme il le jugera approprié, sans acceptation écrite préalable des candidats.

Un contrat contraignant est en vigueur dès lors qu'il est signé par le PROE et le soumissionnaire retenu. Toute discussion contractuelle/travail effectué/marchandises fournies avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat contraignant.

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du Secrétariat, veuillez vous référer à la section Com-plaintes du site web du PROE <http://www.sprep.org/accountability/complaints>.



CAHIER DES CHARGES

OBJET : Fourniture, livraison et montage de trois (3) pépinières de type micro serres mono-chapelle avec coulage d'une dalle en béton, pose d'un système d'irrigation et table de multiplication afin de produire des plants indigènes, endémiques et d'introduction polynésienne du Paysage Culturel Taputapuātea destinés à des opérations de restauration, de réhabilitation et de conservation de l'environnement naturel

1. CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES

1.1. Projet PROTEGE (Programme Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Écosystèmes)

Le Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Écosystèmes (PROTEGE) vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens du Pacifique (PTOM). Il s'appuie sur la mise en place d'une gestion intégrée et durable des ressources naturelles renouvelables et des filières économiques, ainsi que sur le renforcement de la protection et de la résilience des écosystèmes. Le projet est financé par l'Union européenne via le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED).

Une des thématiques de PROTEGE concerne la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) dont la coordination et le suivi sont réalisés par le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) basé à Apia-Samoa, en partenariat avec la Communauté du Pacifique (CPS) basée à Nouméa-Nouvelle Calédonie.

Ce thème se décline en 3 résultats attendus :

- RA12 : La biosécurité est améliorée par l'élaboration de stratégies et de plans d'action pour une meilleure prévention des introductions.
- RA13 : Les dispositifs de suivi et de gestion de certaines espèces animales et végétales exotiques envahissantes sont mis en œuvre pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques.
- RA14 : Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

1.2. Le Paysage culturel Taputapuātea

En Polynésie française, le Paysage Culturel Taputapuātea (PCT), inscrit sur la liste Patrimoine mondial de l'UNESCO, a été retenu pour la mise en œuvre du volet RA13. À ce titre, un partenariat a été établi entre la Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP), gestionnaire du site PCT, et la Direction de l'environnement (DIREN), chef de file de PROTEGE sur la thématique EEE. L'objectif commun de ces deux instances vise à mettre en œuvre un plan de contrôle des EEE en milieu terrestre et de réaliser des actions de préservation du PCT, telles que prévues dans le plan de gestion du site UNESCO.



2. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent appel d'offre concerne le volet RA13, la prestation attendue doit permettre l'installation de 3 pépinières clés en main, dédiées à la production de plants indigènes, endémiques et/ou d'introduction polynésienne pour en permettre la restauration, la réhabilitation et la conservation de l'environnement naturel.

2.1 Sites

Cette prestation se concentrera sur 3 sites d'implantation :

Sites d'implantation	Cadastre	Propriétaire /Affectataire	Difficulté d'intervention
Pépinière communale de Taputapuātea	MP46	Commune de Taputapuātea	Aucune (Plat)

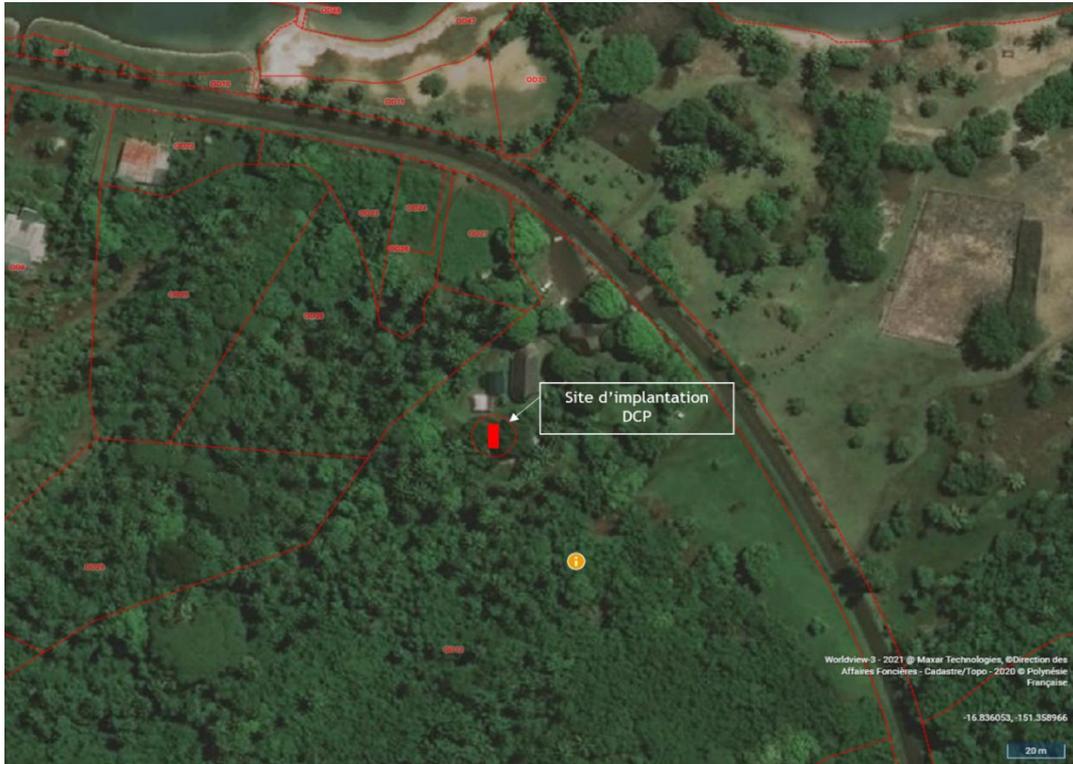


Direction de la culture et du patrimoine d'Ōpōa

OD12

Direction de la culture et du patrimoine

Faible (Pente légère)



Mairie annexe de Puohine

RA82

Commune annexe de Puohine

Aucune (Plat)



2.2 Méthodologie attendue

2.2.1 Les pépinières

Il est demandé la fourniture, la livraison et le montage de 3 microstructures de type serre tunnel ou mono chapelle, clés en main c'est à dire avec tout le nécessaire de base à une production horticole pour permettre une mise en activité immédiate.

Chaque structure est située à des endroits différents. En fonction des sites, l'installation des structures nécessite des travaux préalables détaillés ci-après.

- Les fondations :

	Taputapuātea	DCP	Puohine
Dimension de la Dalle	6 x 20 m (120 m ²)	7 x 12 m (84 m ²)	8 x 16 m (128 m ²)
Travaux préalables nécessaires	Nettoyage de la dalle existante avec un nettoyeur haute pression. Démantèlement de l'ancienne structure	Déblayage, nivellement du sol Retrait des arbustes et arbre	Déblayage nivellement du sol Retrait des herbacés

Le premier le site est celui de la pépinière communale de Taputapuātea. Il est attendu le démantèlement de l'ancienne structure puis le coulage d'une dalle de béton d'environ 10 cm d'une surface de 6 x 16 m (96 m²) pour une mise à niveau de la base existante.

Figure 1: Pépinière communale de Taputapuātea



Figure 2: Exemple de résultat attendu après installation (source: google image)



Le deuxième site se situe à l'arrière des locaux de la DCP à Ôpōa, il convient au préalable de déblayer le terrain et retirer la végétation existante (arbres, arbustes), de niveler le sol et de couler une dalle de béton de 15 cm d'épaisseur pour une surface de 7 x 12 m (84 m²)

Figure 3: pépinière artisanale de la DCP avant installation



Figure 4: Exemple de résultat attendu après installation à la DCP (source: google image)



Enfin pour le site de Puohine, il est nécessaire de déblayer au préalable la surface à niveler le sol puis de couler une dalle de béton de 15 cm d'épaisseur pour une surface de 8 x 16 m (128 m²)

Figure 5: Emplacement dédié à l'arrière de la mairie annexe de Puohine



Figure 6: Exemple de résultat attendu après installation à la DCP (source: google image)



- Les caractéristiques techniques des structures :
 - Fourniture de **trois (3)** serres horticoles de type mono-chapelle de 84m² minimum
 - Ossature métallique (acier galvanisé à chaud)
 - Hauteur sous-faitage ou pignon de 3,50 mètres
 - Fixation sur dalle en béton avec visserie en acier inoxydable
 - Une porte principale coulissante sur rails de 4 mètres minimum
 - Couverture en toiture avec du film plastique armé en polyéthylène, traité anti-UV d'une épaisseur minimale de 200 microns, fixation dans les profilés avec un système adapté
 - Fermeture latérale avec toile tissé insect-proof 450x780µ résistante aux UV.

*Un jeu de bâche et de toile de rechange devra être prévu et stocké sur chaque site d'implantation.

- Les équipements :

La fourniture des équipements nécessaires à la production est un point important à la présente demande. Toutes les unités de production devront être bâties avec des matériaux durables comme par exemple : l'acier galvanisé à chaud, l'acier inoxydable, l'aluminium ou le béton.

Les tables de multiplication seront placées au centre de la structure et les plans de travail sur les côtés.

Le système d'arrosage se fera par aspersion manuel avec fines gouttelettes. Les matériaux devront être de bonnes qualités. Le prestataire devra assurer le raccordement entre le système d'arrosage et le point d'eau le plus proche.

	Taputapuatea	DCP	Puohine
Plan de travail	2 unités (l :80cm x L :100cm x H :120cm)	1 unité (l :80cm x L :100cm x H :120cm)	2 unités (l :80cm x L :100cm x H :120cm)
Table de multiplication	6 unités (l : 200cm x L : 400 cm x H :120 cm)	4 unités (l : 200cm x L : 400 cm x H :120 cm)	6 unités (l : 200cm x L : 400 cm x H :120 cm)
Système d'arrosage	Système d'arrosage automatique simple par aspersion Raccordement au réseau d'eau (distance du point d'eau le plus proche 2 mètres)	Lance d'arrosage / tuyau / raccord Raccordement au réseau d'eau (distance du point d'eau le plus proche 20 mètres)	Système d'arrosage automatique simple par aspersion Raccordement au réseau d'eau (distance du point d'eau le plus proche 20 mètres)

3. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus pourront être :

- Photos avant et après les opérations d'éradication
- Photos (extérieures et intérieures) au milieu et à l'achèvement des travaux
- Rapports (bilan des opérations effectués)

4. CALENDRIER SOUHAITÉ DE MISE EN ŒUVRE

La prestation devra être achevée au plus tard le 30 Juillet 2023 et démarre à partir de la date de signature du contrat.

Le prestataire pourra fournir un prévisionnel d'intervention.

5. PILOTAGE DE L'OPERATION

Le PROE est commanditaire de l'action. Tous les échanges devront inclure la DIREN et la DCP ainsi que la Coordinatrice Territoriale PROTEGE. Les livrables seront validés par le PROE en association avec la DIREN et la DCP.

6. OBLIGATIONS DU CANDIDAT

- Le candidat doit avoir une expérience démontrée dans la conduite de travaux sur le terrain, notamment le montage d'une serre, de soudure et de confection de béton

- Le candidat doit s'assurer que les travaux menés sur le terrain se font dans les respects des bonnes pratiques de la santé et de la sécurité au travail.

Dans le cadre de l'exécution de leur contrat et des travaux attendus, les entrepreneurs devront implicitement assurer une vigilance particulière au regard des points ci-dessous :

- la fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de leur marché ;
- tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage nécessaires à la réalisation des prestations ;
- la fixation par tous moyens de leurs ouvrages ;
- l'enlèvement de tous les déchets de leurs prestations et les nettoyages après prestations ;
- la main-d'œuvre (déclarée et en règle conformément à la législation en vigueur) et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions et vérifications, réglages etc..., de leurs ouvrages en fin de prestations et après réception ;
- la remise de toutes les instructions et mode d'emploi écrits, concernant le fonctionnement et l'entretien des installations et équipements ;
- les incidences consécutives aux prestations en heure supplémentaires, heures de nuits etc... nécessaires pour respecter les délais d'exécution ;
- tous les autres frais et prestations, même non énumérées ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des prestations.

7. CONSTITUTION ET ANALYSE DES OFFRES

L'offre du candidat se compose d'une offre technique et d'une offre financière, dont les modalités sont précisées ci-après.

L'analyse des offres est réalisée dans un délai d'un mois à partir du terme de la date limite de remise des propositions d'offres.

La pondération de chaque offre retenue recevra une notation par point.

7.1 Modalités de l'offre technique

L'offre technique doit notamment comporter les éléments suivants :

- **Les capacités techniques et professionnelles** : le candidat exposera les éléments qui déterminent ses capacités techniques et professionnelles en prenant compte des critères suivants :
 - ✓ Moyens humains (références et réalisation du candidat dans le domaine, compétences en lien avec les domaines et thématiques abordées, présentation des intervenants ;
 - ✓ Moyens matériels (description des moyens affectés à chaque intervenant).
- **La méthodologie de réalisation et de suivi des opérations** : le candidat exposera les éléments suivants qui prennent en compte sa méthode d'approche, son organisation et le suivi des opérations :
 - ✓ Méthodes de réalisation (plan d'action, calendrier d'exécution avec le phasage ainsi que les disponibilités d'intervention, etc.) ;
 - ✓ Méthodes de suivi (documents de synthèse des opérations, checklist des analyses et résultats attendus et/ou obtenus, etc.)

- **La démarche RSE du candidat** : le candidat exposera sa démarche qui tiendra compte du cadre d'intervention RSE de PROTEGE fourni en annexe.

Des actions sont fournies à titre d'exemple ci-dessous :

- ✓ Optimiser les déplacements en avion afin de limiter les émissions de GES ;
- ✓ Éviter ou réduire l'usage de plastique durant l'ensemble de la prestation ;
- ✓ Favoriser l'inclusion sociale et culturelle des communautés locales.

NB : Le candidat pourra joindre tout élément et information complémentaires en lien avec le projet comme par exemple : des propositions techniques supplémentaires, des observations, remarques, etc.

7.2. Modalités de l'offre financière

Le candidat devra chiffrer précisément chaque poste de dépense, en lien avec son offre technique, afin d'évaluer la pertinence du financement vis-à-vis du projet et des résultats attendus.

Le prix n'est pas l'unique critère d'attribution du présent marché (cf. tableau de pondération des critères de sélection).

L'offre de prix la plus avantageuse signifie le prix le plus bas. Cependant, le rapport qualité / prix est important, autrement dit, le chiffrage des moyens doit être à la hauteur du bon déroulement de la mise en œuvre des opérations.

Il est souligné que toute proposition d'offre de prix variable sera rejetée.

7.3. Évaluation des offres techniques et financières

Les critères d'analyse sont notés de la manière suivante (cf. tableau ci-après) :

- **Offre technique = 80 points**
 - ✓ 40 points pour « Les capacités techniques et professionnelles »
 - ✓ 30 points pour « La méthodologie de réalisation et de suivi des opérations »
 - ✓ 10 points pour « La démarche RSE du candidat »
- **Offre financière = 20 points**

La note finale sera égale au cumul des notes de chaque critère.

Le candidat qui obtiendra la note la plus élevée sur **100 points** se verra attribuer le marché. Pour le prix, on attribue la note de **20 points** au candidat proposant le prix le plus bas (exception faite des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses) puis on applique la formule suivante pour calculer la note N des autres candidats :

$$N = 20 \times \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat}}$$

Tableau 1 : Pondération des critères de sélection

	CRITERES	SOUS-CRITERES	BAREME
OFFRE TECHNIQUE (80 points)	Capacités techniques et professionnelles	Expérience du candidat dans le montage d'une serre	20
		Profils du candidat ou de l'équipe, les moyens matériels proposés et la disponibilité des intervenants sur le site	10
		Connaissance et expériences obligatoires dans les techniques de montage d'une serre, de soudure et de confection de béton	10

	Méthodologie de réalisation et de suivi	Qualité de la proposition technique	30
	Démarche RSE du candidat	Prise en compte du schéma d'intervention RSE de PROTEGE	10
OFFRE FINANCIERE (20 points)	PRIX (rapport qualité/prix)		20
TOTAL			100

